



Conseil municipal du 5 mars 2020

Compte-rendu

**Le présent compte-rendu relève le dispositif des délibérations du Conseil municipal.
Les délibérations complètes sont consultables en mairie.**

Le Conseil municipal de Sequedin, composé de 27 membres en exercice convoqués régulièrement le 28 février 2020, s'est réuni le jeudi 5 mars 2020 à 20 h en mairie, salle des mariages.

Présents (24) : René DUBUISSON, Maire et Président,

Marie-France DUMONTIER, Thierry LHERMITEAU, Frédéric TARRAGON, Alain LEMAIRE, Nathalie HUGÉUX, André CITERNE, Pascale COISNE, Christian LEWILLE, Pascal PETITPREZ, Fabrice DECONINCK, Nathalie DESLANDES, Jacqueline GRASSART, Fabienne RAMON, Marie-Laure SOARD, Philippe HAMY, Catherine CHRÉTIEN, Christian VERHILLE, Marie-Pierre DUMOULIN, Gaëlle FORTEVILLE, Doriane DANIEL, Marie-France BOULOGNE, Jean HOUTHOOFF, Doukouré Jérôme AGODIO.

Excusés ayant donné procuration (2) : Thibaut DUGAUTIER (à René DUBUISSON), Sébastien BONNOT (à Doukouré Jérôme AGODIO).

Absents (1) : Christophe TURBÉ.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DUMOULIN.

C370_2020 | Rapports annuels de 2018 de la Métropole européenne de Lille

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Il est pris acte des rapports annuels suivants de la Métropole européenne de Lille :

- rapport d'activité de 2018 ;
- rapport financier de 2018 ;
- rapport des dépenses par territoire de 2018 ;
- rapport de développement durable de 2018 ;
- rapport annuel de 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;
- rapport annuel de 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

C371_2020 | Modification du tableau des effectifs

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. À compter du 1^{er} avril 2020, le tableau des effectifs est modifié et adopté comme ci-annexé.
2. Les crédits correspondant à cette modification sont inscrits au budget de fonctionnement de la Commune.

C372_2020 | Rémunération des agents recenseurs

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. La rémunération des agents recenseurs est fixée comme suit :
 - 1,15 € par feuille de logement remplie ;
 - 1,75 € par bulletin individuel rempli ;
 - 20,00 € pour chaque séance de formation suivie.
2. Une enveloppe de crédits, correspondant à une fraction de la dotation forfaitaire de recensement versée par l'INSEE à la Commune (7 058 €), est inscrite au budget.

C373_2020 | Consultation des entreprises en matière d'assurance statutaire pour 2021-2024

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. La Commune donne mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire pour la période 2021–2024.
2. Ce contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :
 - concernant les agents affiliés à la CNRACL : maladie ordinaire, maternité, paternité, adoption, accident de service, maladie professionnelle ou imputable au service, décès, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office et invalidité temporaire ;
 - concernant les agents affiliés à l'IRCANTEC : maladie ordinaire, maternité, paternité, adoption, accident de service, maladie professionnelle ou imputable au service, grave maladie.
3. Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés pourront proposer à la Commune une ou plusieurs formules.
4. La Commune se réserve la faculté d'adhérer ou non à ce contrat groupe en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

C374_2020 | Rapport sur les orientations budgétaires pour 2020

Sur le rapport de M. Lhermiteau, Adjoint aux finances, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Il est pris acte du rapport ci-annexé sur les orientations budgétaires pour 2020 et du débat dont il a fait l'objet.

Le Maire,

Affiché en mairie le 7 mars 2020

René DUBUISSON